

Inscription portail France VAE

- Vous faites votre inscription sur le portail France VAE
- HPC transmet vos coordonnées à votre Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)
- Votre AAP vous contacte pour planifier l'étude de faisabilité

2

Transmission du dossier de faisabilité

- Votre AAP transmet le dossier de faisabilité complété et signé au certificateur
- Le certificateur étudie le dossier et valide ou non votre demande

4

Envoi du dossier d'expérience

HPC transmet votre dossier d'expérience finalisé au certificateur.

6

Entretien post jury

En cas de validation partielle du diplôme, votre AAP vous accompagne dans la construction d'un plan d'action à mener pour viser une validation totale.

1

Etude de faisabilité

- Vous exposez votre projet de VAE à votre AAP, qui valide avec vous le choix du diplôme.
- Vous construisez ensemble un parcours d'accompagnement personnalisé et complétez le dossier de faisabilité.

3

Rédaction du dossier d'expérience

- Vous complétez le dossier d'expérience (livret 2) de VAE avec l'aide de votre accompagnateur.
- Les heures d'accompagnement sont définies en fonction de vos besoins.
- Ce dossier permettra au jury d'évaluer vos compétences en lien avec le diplôme visé.

5

Passage devant le jury

- Votre AAP vous accompagne pour la préparation de votre oral de jury.
- Un jury est constitué par le certificateur, afin d'évaluer vos compétences acquises, et de vérifier si elles correspondent à celles exigées par le diplôme.

7